



Ouverture des inscriptions au concours d'entrée en formation Ambulancier

- 22 nov 2019

L'ambulancier assure sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés dans des véhicules de transport sanitaires adaptés. Il connaît l'état d'urgence des personnes transportées et adapte sa prestation à l'urgence et à l'état de santé de la personne dans le cadre strict de ses attributions.



[> Toutes les actualités](#)